

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Aliette Rey-Marion au nom du groupe UDC - Haras national d'Avenches, soixante places de travail et la responsabilité de la génétique de la dernière race chevaline indigène menacées !

Rappel de l'interpellation

Le Conseil fédéral n'entend plus verser une contribution annuelle de 7 millions de francs en faveur de l'exploitation du haras fédéral situé à Avenches. Si cette décision devait se confirmer, elle annoncerait la fin du dernier pôle d'excellence en faveur de cette race. Ce centre voué à la promotion de la race du cheval des Franches-Montagnes, dernière race indigène de notre pays, disparaîtrait.

Autrefois cheval de trait, cette race s'est allégée, elle est aujourd'hui a même d'offrir une alternative à d'autres races dans les loisirs équestres. Dans notre pays, ce sont plus de 200'000 personnes qui pratiquent les loisirs équestres.

La race du cheval des Franches-Montagnes compte moins de 25'000 unités et le haras fédéral joue un rôle primordial dans la gestion de la reproduction de la race des chevaux des Franches-Montagnes. En effet le centre possède plus du tiers des étalons reproducteurs de notre pays. Sur l'année ce sont, dans notre pays, quelque 4000 juments qui sont saillies.

Voici quelques années, le rapprochement avec l'Agroscope de Liebefeld-Posieux semblait répondre aux attentes des autorités fédérales et assurer l'avenir du domaine de sept hectares abritant les bâtiments du haras fédéral, situé à quelques mètres de l'Institut équestre national d'Avenches. Aujourd'hui, il semble que les mesures financières successives prises ces dernières années ne suffisent plus à pérenniser cette institution qui lie culturellement notre pays à la dernière race chevaline indigène depuis 1899.

Questions au Conseil d'Etat :

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance des intentions de la Confédération concernant l'avenir et la pérennité du Haras national d'Avenches ?*
- 2. Les cantons, le canton de Vaud en particulier qui compte un important syndicat chevalin de la race des Franches-Montagnes, participent-ils à la gouvernance du Haras national d'Avenches ?*
- 3. S'il se confirme, le retrait financier de la participation de la Confédération aurait pour incidence la fermeture probable du haras ; un plan social est-il prévu pour les collaborateurs ?*
- 4. Qu'advierait-il du patrimoine génétique — les soixante étalons reproducteurs, appartenant à la Confédération — si la participation de la Confédération devait s'éteindre ?*
- 5. Notre gouvernement entend-il prendre langue avec les autres cantons qui sont directement*

concernés par cette décision, au besoin pour mettre en œuvre une stratégie permettant le maintien de ce patrimoine culturel de notre pays. ?

Souhaite développer.

Oulens-sur-Lucens, le 2 mars 2010. (Signé) Alette Rey-Marion

1 RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat partage l'inquiétude soulevée par l'annonce abrupte de la suppression du Haras national d'Avenches dès 2011, figurant dans la liste des prochaines mesures d'économie proposées par le Conseil fédéral. Cette proposition intervient alors que le Haras national suisse a déjà subi une refonte de ses activités dans les années nonante par diverses privatisations, dont la remise du domaine agricole de 147 ha en droit de superficie à l'IENA (Institut équestre national Avenches, centre hippique pluridisciplinaire de droit privé, créé à cette occasion avec une aide financière des cantons), la remise de son domaine agricole jurassien, l'abandon de son troupeau de poulinières, le transfert des livres généalogiques aux fédérations d'élevage. Depuis 2000, le haras est au bénéfice d'un contrat de prestation donné par la Confédération et il assume des tâches nombreuses en faveur de l'élevage chevalin dans tout le pays et singulièrement par le maintien et la promotion de la race des Franches-Montagnes, en tant que seule race indigène par ailleurs à observer au sens de la Convention sur la biodiversité de Rio. Pour répondre aux besoins et à une demande croissante, la direction du haras a aussi mis l'accent sur les offres de formation à différents niveaux (base, supérieure, continue). Le haras est également actif dans la recherche équine visant à rendre les élevages plus compétitifs et dans la recherche de solutions favorisant le bien-être des animaux. Il était encore prévu de fusionner le haras avec la Station fédérale de recherche agronomique Agroscope ALP (Liebefeld-Posieux) avec la mise en commun des secteurs administratifs).

L'économie escomptée par la Confédération a d'abord été publiée à 7 millions de francs, et elle figure à présent dans le rapport à 6,1 millions pour le besoin de financement annuel. Il est cependant à noter que les tâches d'intérêt général remplies par le Haras national profitent à l'ensemble de la filière équine qui génère 1,65 milliards de francs de produit brut par an, dont 500 millions dans l'agriculture. Dans un contexte de libéralisation des marchés, l'accomplissement de ces tâches par une institution publique est indispensable. Pour l'essentiel, elles ne peuvent pas être privatisées, notamment pour des raisons de coûts des prestations. Un Comité d'action national de défense du Haras d'Avenches, co-présidé par Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, chef du Département de l'économie, en charge de l'agriculture, avec ses homologues fribourgeois et jurassien, va par conséquent œuvrer au niveau des autres gouvernements cantonaux et des députations aux Chambres fédérales afin de réunir un large consensus politique en faveur du maintien du Haras national suisse.

Réponses aux questions de Madame la Députée Alette Rey-Marion

1.1 Question 1

Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance des intentions de la Confédération concernant l'avenir et la pérennité du Haras national d'Avenches ?

Dans son rapport du 14 avril 2010 sur le programme de consolidation 2011-2013 des finances fédérales (PCO 2011-2103), la Confédération précise que depuis le 1^{er} janvier 2010 le Haras national constitue un groupe de produits au sein d'Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP) et qu'il est géré selon les principes GMEB (gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire), sur la base d'un mandat de prestations de quatre ans (2008-2011). Le Conseil fédéral demande la dissolution du Haras national à la fin de l'année 2011, soit à l'échéance du mandat en cours. Il ajoute que le budget fédéral sera ainsi

allégé d'un besoin de financement annuel de 6,1 millions de francs et que la suppression du Haras national fin 2011 est motivée par le fait que l'exploitation de celui-ci n'entre pas dans les tâches principales de la Confédération. Cette dernière cessera alors toute activité de formation et de recherche dans la production chevaline agricole et dans la protection animale. L'élevage des étalons deviendra ainsi une activité privée du secteur. Compte tenu de la formulation utilisée dans le PCO 2011-2013, il est encore précisé qu'il n'est pas utile de supprimer l'art. 147 LAgr ("La Confédération peut exploiter un haras pour promouvoir l'élevage du cheval"). Le Conseil fédéral envisage toutefois de demander une révision de la loi en relation avec l'évolution future de la politique agricole. Il a chargé le Département fédéral de l'économie (DFE) d'élaborer un concept pour la dissolution effective du Haras national en vue du message concernant le PCO 2011-2013.

1.2 Question 2

Les cantons, le canton de Vaud en particulier qui compte un important syndicat chevalin de la race des Franches-Montagnes, participent-ils à la gouvernance du Haras national d'Avenches ?

De même que les stations fédérales de recherche agronomique, regroupées à présent sous l'appellation Agroscope, le Haras national est une institution à part entière de la Confédération. Pour mémoire, son origine remonte à la seconde moitié du XIXe siècle, lorsque l'Etat fédéral prit des mesures pour la promotion de l'élevage chevalin en créant un dépôt d'étalons à Thoune, qui, très vite devint trop petit. La décision fut prise en 1898 de créer un dépôt d'étalons à Avenches. Quelque 150 hectares de terres ont alors été achetés (à 173 propriétaires). Le nouveau haras, qui s'appelait alors Dépôt d'étalons et de poulains, a pu accueillir ses premiers pensionnaires en 1901. Jusqu'en 1927, le Dépôt fédéral d'étalons et de poulains ne possédait que des étalons, des chevaux de travail et des poulains mâles élevés comme élèves-étalons. C'est à cette époque qu'il acquit pour la première fois 10 juments poulinières de la race des Franches-Montagnes et devint le Haras fédéral. Sur l'impulsion de ses directeurs successifs, le Haras fédéral s'enrichit de transformations architecturales progressives avec la construction d'un nouveau bâtiment pour les juments dès 1939, d'une clinique dès 1959 et d'un centre de reproduction à la fin du XXe siècle. L'institution se développa encore en 1942 avec l'acquisition d'un domaine agricole dans le Jura. Par la suite, une partie du haras fut privatisée en 1997 pour permettre la construction de l'IENA. Sous sa nouvelle dénomination, le Haras national suisse reste une institution fédérale financée par la Confédération, mais il a été redimensionné. Alors que le nombre d'étalons est resté stable, le troupeau de poulinières a disparu. Le haras se concentre dès lors sur des tâches fondamentales comme la formation, la recherche appliquée et la garde d'étalons de première qualité.

Les cantons n'ont ainsi jamais été impliqués dans la gestion du Haras national, ni au plan organisationnel et technique, ni non plus financièrement. En outre, au terme de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), il a été décidé en 2008 que les moyens destinés à l'élevage sont en principe du seul ressort de la Confédération.

1.3 Question 3

S'il se confirme, le retrait financier de la participation de la Confédération aurait pour incidence la fermeture probable du haras ; un plan social est-il prévu pour les collaborateurs ?

Selon le rapport du Conseil fédéral, le Haras national emploie actuellement 65 collaborateurs et 9 apprentis. En cas de fermeture, il appartiendrait à la Confédération de mettre en place un plan social adéquat pour atténuer dans la région les conséquences de la perte de ces emplois hautement spécialisés.

1.4 Question 4

Qu'advierait-il du patrimoine génétique — les soixante étalons reproducteurs, appartenant à la Confédération — si la participation de la Confédération devait s'éteindre ?

Avec l'abandon du Haras national, on peut imaginer que les étalons soient misés aux plus offrants, en Suisse ou à l'étranger, et que ce précieux patrimoine génétique soit tout simplement dispersé, rendant ainsi d'autant plus difficile le maintien du standard de la race des Franches-Montagnes.

1.5 Question 5

Notre gouvernement entend-il prendre langue avec les autres cantons qui sont directement concernés par cette décision, au besoin pour mettre en œuvre une stratégie permettant le maintien de ce patrimoine culturel de notre pays. ?

Cette démarche a déjà été entreprise le 16 mars 2010, lorsque s'est constitué le Comité d'action national, co-présidé par Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude-Mermoud, chef du Département de l'économie, en charge de l'agriculture, avec ses homologues fribourgeois et jurassien. L'action de ce comité va essentiellement consister à œuvrer au niveau des autres gouvernements cantonaux et des députations aux Chambres fédérales afin de réunir un large consensus politique en faveur du maintien du Haras national suisse.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 juin 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean